

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

SUÈDE.

Stockholm, le 4 mai. — Hier on a célébré l'anniversaire de la naissance du prince Oscar, fils aîné du prince royal; il y a eu bal d'enfants au château. L'administration avance toujours d'un pas modéré, mais ferme et sûr, dans la voie des améliorations réclamées par l'esprit du siècle. Trois questions principales sont actuellement en discussion; la plus importante est celle de la réforme de l'ancien code, qui comprend en même temps les lois civiles et criminelles, et qui date de l'an 1734. Ce code a passé long-temps pour le meilleur de l'Europe, tant pour la justesse de ses principes, la clarté et l'exactitude de ses décisions, que pour une espèce de libéralisme extraordinaire pour l'époque. Une autre question non moins importante est celle de l'amélioration des établissements d'instruction publique. Le gouvernement, avant de prendre, à cet égard, une résolution définitive, a invité toutes les personnes éclairées et versées dans cette partie, à lui soumettre leurs idées. Le rapport du comité chargé de l'examen de cette affaire est déjà imprimé et rendu public. La troisième grande question est celle des anciennes ordonnances touchant les travaux des mines et tout ce qui y a rapport. Rien n'est plus embrouillé que cette matière, les lois et les institutions qui la régissent sont encore à peu près les mêmes que celles qui existaient sous la reine Christine, mais il s'y est glissé tant d'abus, qu'on reconnaît la nécessité pressante de fournir des sûretés aux propriétaires. Le comité chargé de faire la nouvelle législation de celle-ci, a fait son rapport, et tous les Suédois peuvent maintenant émettre leurs vues sur cette importante question.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 3 mai. — On prépare ici, avec la plus grande diligence, tous les bâtimens de guerre nécessaires pour se rendre à Madère, dans le double but d'escorter le navire qui doit transporter aux présides d'Afrique deux cents malheureux, victimes de leur amour pour la liberté et de leur attachement à la cause de la reine et de la charte constitutionnelle, et de faire lever, s'il en est temps encore, le blocus de Madère. Quelque préparation que l'on mette dans les préparatifs, ces embarcations ne pourront sortir de Lisbonne avant le 10 mai, ce sont : le *don Jean VI*, vaisseau de 70, avec 600 hommes d'équipage, ayant pour capitaine Pedro Athaide Brahona; l'*Isabelle-Marie*, corvette de 24 canons et de 250 hommes d'équipage ayant pour capitaine M. Couto; la *Princesse royale*, corvette de 20 canons et de 200 hommes d'équipage, ayant pour capitaine M. Coeilhas; le brick *Audacieux*, de 18 canons et de 180 hommes d'équipage, sous les ordres du premier lieutenant Valle; le brick la *Providence*, de 18 canons et de 180 hommes d'équipage, commandé par M. Caminha; le brick le *22 Février*, de 16 canons et de 160 hommes d'équipage, sous les ordres du premier lieutenant Aguiar; le brick le *1er mai*, de 16 canons et de 140 hommes d'équipage, sous les ordres du deuxième lieutenant Pinho, et enfin la gabarre *Princesse royale*, de 36 canons et de 200 hommes d'équipage, ayant pour capitaine Joseph-João Pin Para. Le chef de cette escadrille est M. Jean-Pierre Pereira de Campos. Cette énumération à une certaine apparence sur le papier, mais en réalité c'est toute autre chose. Le *Jean VI* est un vieux bâtiment pourri que l'amiral de Rigny n'a pas voulu faire vendre l'année dernière le meilleur de l'escadrille, qui pourrait bien être moins utile à don Miguel qu'à don Pedro. Comme il était intéressant d'aviser ce dernier de ce qui se préparait, les amis fort nombreux qu'il lui ont eu soin de fréter un petit bâtiment, qui

est parti du Portugal pour Terceira le 29 du mois d'avril, de telle sorte que don Pedro pourra venir au-devant de l'escadrille et recevoir sa soumission en temps opportun, si toutefois elle peut réellement se mettre en route, car il faut bien vous dire que, malgré toutes les prières et les menaces, les fournisseurs et ouvriers ont fait la sourde oreille et ont déclaré ne vouloir rien fournir et rien réparer que l'argent ne leur fût compté d'avance, tant on se fie à la bonne foi de don Miguel. C'est ce qui jette celui-ci dans un grand embarras, attendu que les moyens de trouver de l'argent diminuent à mesure que le besoin s'en fait sentir plus vivement.

Le mois dernier on a encore pu payer le prêt des soldats, grâce aux violentes extorsions de l'emprunt forcé; mais le prêt de ce mois-ci ne peut se faire. Dans son désespoir, don Miguel s'est jeté sur les siens, et, cette fois, ce sont ses fidèles qui ont été les victimes de l'extorsion. Antonio Estevo Costa a été forcé de payer 120,000 fr.; J. A. Gomez Ribeira, 120,000 autres fr. Le public a ri de voir le mal retomber sur ceux qui l'avaient désiré. Cinq ou six autres négocians ont dû vider leurs coffres, et on est parvenu ainsi à réunir une somme de 480,000 fr., qui fera encore taire les soldats pour quelques jours. On parle d'une nouvelle contribution extraordinaire, qui portera, disent les uns, entièrement sur les fonds de terre, et suivant d'autres sur les portes et fenêtres; mais avant que de nouvelles vexations aient pu peser sur le Portugal, la flotte de don Pedro, qui doit, nous dit-on, quitter Terceira le 15 mai, aura paru sur nos côtes, et sera saluée des acclamations de tous ceux qui ont souffert et qui craignent de souffrir, c'est-à-dire de tout le Portugal, moins quelques couvens et quelques domestiques favoris de don Miguel.

Le gouvernement anglais ayant été informé que don Miguel venait de se procurer une somme d'environ 5 millions et demi, qui se compose de l'argenterie des églises de Madère et des vins gardés depuis plus de 24 ans dans cette île, le tout apporté par les derniers bâtimens envoyés, il y a peu de temps, par don Miguel, a exigé le paiement de tout ce qui lui était dû pour indemnités que don Miguel s'était engagé à payer à des Anglais. Don Miguel ne peut plus reculer, et il se trouve que ce sont les caves d'Angleterre qui vont profiter des excellens vins gardés à Madère.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 mai. — Des invitations ont été envoyées ce matin de bonne heure, pour convoquer les membres du cabinet, à midi, au *Foreign office*. A l'heure indiquée, le lord chancelier Brougham, le comte Grey, lord Althorp, lord Holland, lord Palmerston, le vicomte Melbourne, lord Goderich, le duc de Richmond, lord Durham, le très-honorable Charles Grant, et M. Stanley étaient présent. Le conseil n'était pas terminé au moment où nous mettons sous presse. (Sun.)

Dans la séance de la *Chambre des Pairs* de ce soir, après la présentation de quelques pétitions en faveur de la réforme, l'archevêque d'York annonce qu'il vient de recevoir la nouvelle que sa maison et son palais avaient été attaqués par une populace armée, et que les magistrats avaient jugé nécessaire la force armée pour mettre fin au désordre. Cette force était alors en possession du palais pour le protéger. Il espère que les ministres prendront des mesures pour protéger les propriétés des lords que leurs opinions au sujet de la réforme ont rendus désagréable au peuple.

Lord Harwood témoigne le désir de savoir si les négociations ministérielles étaient enfin arrivées à leur terme.

Lord Grey: J'ai la satisfaction, nobles lords, de vous annoncer que les choses en sont maintenant à ce point, qu'il m'est permis de revenir sur l'assurance que je donnai hier dans cette chambre, de ne continuer l'administration que si j'avais

une certitude suffisante de faire passer le bill de réforme sans altération dans ses principes et ses dispositions essentielles: Par suite du désir de S. M. de voir le bill de réforme adopté, et ayant de mon côté aperçu de chances de succès, j'ai conçu une nouvelle confiance, et après avoir reçu les ordres bienveillans de S. M., à cet effet, les ministres actuels du roi conservent leurs fonctions. Mon intention n'est de faire aucune allusion désagréable à ce qui s'est passé. J'en ai ressenti un profond chagrin, mais je pense n'avoir rien fait pour le provoquer (écoutez, écoutez), quoique j'aie souvent été exposé à des attaques personnelles qui ne sont pas usitées dans cette chambre. Je ne parlerai plus de ces circonstances. Je sens la nécessité de donner aux discussions sur la réforme beaucoup de calme pour éviter de fournir aucun aliment nouveau à l'irritation malheureusement déjà si grande (écoutez). Je sens aussi la nécessité de presser l'adoption de la mesure pour que le pays puisse recouvrer le repos et le contentement nécessaire à sa paix et à sa prospérité. (Grands applaudissemens.) Pour atteindre ce but, mes efforts seront dirigés avec le même esprit et les mêmes sentimens qui ont toujours caractérisé ma conduite. J'ai la confiance que nous pouvons apercevoir dans un avenir rapproché l'époque où cette question sera résolue, où toutes ces agitations seront calmées, où il y aura un accroissement de contentement, et en même temps de tous les moyens de prospérité dont le pays a déjà été en possession, et auxquels, pour arriver à leur pleine maturité, il ne manquait que la réforme politique. Je fais la motion que lundi prochain la chambre se forme en comité sur le bill.

Lord King félicite le noble lord et le pays de l'heureux avenir qui se présente, par le fait des pleins pouvoirs accordés au noble lord pour l'adoption de cette mesure, si universellement désirée par toutes les classes.

Le comte de Harwood, le comte de Winchelsea, lord Wharcliffe et le comte de Carnarvon ont persisté dans leur opposition au bill.

Peu après, la chambre s'est ajournée.

Dans la *chambre des communes*, lord Althorp a déclaré que, depuis la dernière séance, les ministres de S. M. ont reçu, pour la réussite du bill de réforme, des garanties qui leur paraissent des plus satisfaisantes.

Sir Robert Peel a dit qu'il aurait demandé l'explication que lord Althorp venait de faire, et a annoncé que ce n'avait jamais été son intention de faire partie d'un ministère dans les vues duquel il entrait de faire passer un bill de réforme.

M. Baring a encore pris la défense du duc de Wellington, et a énuméré les difficultés contre lesquelles il avait à lutter.

FRANCE.

Paris, le 19 mai. — Nous apprenons que le voyage du prince royal est arrêté définitivement, et nous nous empressons d'en donner l'itinéraire.

Le prince passera par Lyon, Avignon, Marseille, pour aller à Toulon.

Il reviendra par Nîmes et Montpellier, traversera la Lozère, le Cantal, les départemens du Berry, et rentrera à Paris par Orléans.

Cette tournée sera de quatre à cinq semaines au plus.

Le départ est fixé aux premiers jours de la semaine prochaine; on dit même à lundi.

Il serait curieux que le prince rencontrât sur son passage la duchesse mère de Henri V, si tant est, comme beaucoup de personnes le pensent, qu'errant dans le Languedoc et la Provence, elle n'ait pu encore franchir la frontière, ou même qu'elle ne l'ait pas voulu. (Messenger.)

— Il paraît que tous les bruits semés dans le public sur la prochaine arrivée de M. Decazes au ministère sont tout-à-fait dénués de fondement; nous savons de bonne source que le noble pair doit quitter Paris mardi prochain pour se rendre dans sa terre près de Libourne.

— On lit dans le *Messenger*:

« Il paraît que les fréquentes audiences que le roi a accordées dans ces derniers jours à M. Lebon, ministre belge, étaient relatives au mariage du roi Léopold avec la princesse, fille aînée de notre roi. Ce mariage est arrêté et aura lieu dans les premiers jours du mois prochain à Compiègne, où le roi et la famille royal se rendront pour recevoir le roi Léopold. »

— La dépêche de M. de Talleyrand, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, annonce le prochain retour à Paris de lord Granville, en qualité d'ambassadeur d'Angleterre, bien que le *Moniteur* n'en parle pas.

Cet habile diplomate qui avait tant contribué à maintenir l'harmonie la plus parfaite entre les cabinets de Londres et de Paris, pourra continuer cette glorieuse mission, et prêter encore à son pays et au ministère Grey le concours de son talent.

— On se rappellera qu'il avait été annoncé par le *Moniteur* que l'échange des ratifications du traité des forteresses (voir n° d'hier), avait été effectué le 5 mai. C'est donc le 5 du mois prochain que devrait être exécuté l'article 2 qui prescrit le désarmement des places, et le 5 juillet, l'art. 3, qui en prescrit le démantèlement.

— Par ordonnance du roi, du 14 mai, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, quatre-vingt mille hommes sont appelés sur la classe de 1831.

— Une ordonnance du roi du 16 mai décide que les emplois militaires à l'hôtel des invalides, celui de gouverneur excepté, seront à l'avenir donnés exclusivement aux officiers en retraite. L'exercice de ces emplois ne conférera aucun des droits de l'activité, et ne donnera aucun titre à l'augmentation des pensions de retraite.

— On lit dans le *Nouvelliste* :

« Le *National* insinue ce matin que le gouvernement a reçu des dépêches annonçant que des troubles graves sont survenus dans les départemens du Midi. Nous pouvons assurer qu'aucune dépêche de ce genre n'est parvenue à personne, et qu'au contraire la correspondance générale n'a présenté hier et aujourd'hui que des motifs de sécurité et de satisfaction. »

— On écrit de Grenoble que le 35^e est parti de la ville sans que l'ordre ait été troublé. En apprenant que M. Duval était remplacé, les habitans ont manifesté leur satisfaction par des feux de joie.

— Le sous-lieutenant Boyer du 35^e de ligne, qui avait arboré un drapeau blanc et crié *Vive Henri V* à Grenoble, a été transféré, le 14, à Lyon, sous l'escorte de la gendarmerie.

— Hier, M. Lacroix, en terminant sa leçon d'histoire, a payé un double tribut à la mémoire des deux hommes illustres dont la France sent si vivement la perte. On devine ce qu'un tel sujet a dû fournir de mouvemens heureux à l'historien qui a caractérisé avec tant d'éclat et de justesse le génie et l'âme des grands personnages du dix-huitième siècle et de notre époque, mais ce qu'il nous a été doux de remarquer, et ce qu'il importe de faire connaître, c'est la vive et profonde sympathie qu'il a trouvée dans ses jeunes auditeurs en parlant d'un homme d'état que l'esprit de parti leur a souvent dépeint sous des couleurs grossièrement infidèles. Est-ce qu'il était impossible que de jeunes âmes pleines de candeur et de générosité, ne rendissent pas toute justice à cet homme de dévouement, à ce caractère si vrai qui triomphait de toutes les interpellations amères ou captieuses, parce qu'elles lui fournissaient toujours une nouvelle occasion de renouveler, d'épancher les nobles sentimens de son cœur !

A demain les funérailles de l'ami du général Foy, de celui qui a voulu et continué, dans des tems plus difficiles, sa courte et glorieuse mission sur la terre. La douleur publique ne séparera pas deux amis aujourd'hui réunis dans le séjour où sont appelées les âmes courageuses qui se sont vouées à la défense de la liberté et de la paix du monde.

— Le *Journal des Débats* annonce qu'une souscription va être ouverte pour élever un monument à Casimir Périer.

L'illustre collègue du général Foy méritait de voir honorer sa mémoire de la même manière.

— On écrit de Bourges, 16 mai :

« Notre ville est en ce moment le théâtre de graves troubles. Par suite de contraintes décernées par l'administration des contributions indirectes contre quelques propriétaires de vignobles, pour paiement des droits, deux ou trois cents vigneronns se sont rassemblés ce matin.

Plusieurs coups de fusil ont été tirés sur la force armée lorsque, après les trois sommations, elle a voulu dis-

siper les attroupemens. Un chasseur du treizième et un gendarme ont été blessés, un autre gendarme a eu son cheval tué sous lui.

« Les autorités civiles et militaires, réunies à l'hôtel de-ville, viennent de faire publier une proclamation qui contribuera sans doute à ramener le calme dans notre ville »

« P.S. — On craignait de nouveaux troubles ce soir; mais ces tristes prévisions ont été heureusement démenties par l'événement. La proclamation a produit le meilleur effet. Deux individus qui avaient été signalés pour avoir fait feu sur la troupe ont été arrêtés sans difficulté. Le calme paraît rétabli. »

— Un crime affreux a été commis cette nuit; M. Desgranges, sa femme et leur fils, âgé d'environ 30 ans, qui habitait rue Montmartre n° 177, ont été assassinés. Les auteurs de cet assassinat se sont d'abord dirigés vers la chambre du fils et l'ont pendant son sommeil, assommé avec une hachette-marteau qui lui a brisé le crâne. La mère a eu la tête fracassée de la même manière. M. Desgranges a éprouvé le même sort. Toutefois, il respirait encore le matin; mais malgré les soins des docteurs Sevestre et Loyer-Villermay, il a expiré à une heure de l'après-midi, sans qu'on ait pu obtenir une seule parole de lui.

Ce qui ajoute à l'horreur de ce crime, c'est qu'après l'avoir consommé, les scélérats ont fait un repas avec tous les mets qu'ils ont trouvés dans les buffets. Ils ont dressé six couverts sur la table; ont dévoré tout ce qu'ils ont trouvé à manger et ont bu sept bouteilles de vin. Puis, ils ont bouché les caraffes et les bouteilles vides avec les os, débris de cet horrible festin, et ils ont ensuite placé d'autres débris sur les membres sanglans et dans la bouche de leurs victimes; enfin; ils se sont retirés après avoir forcé un secrétaire et emporté tous les couverts d'argent.

Ce matin, une domestique veut ouvrir la porte de l'appartement, elle s'aperçoit qu'on a mis des ordures dans la serrure. Un serrurier appelé, a exigé qu'un commissaire de police assistât à l'ouverture des portes. C'est alors seulement qu'on a découvert l'affreux spectacle que nous venons de décrire.

— On écrit de Vienne le 9 mai :

La santé du duc de Reichstadt s'améliore sensiblement; on se flatte qu'il sera bientôt entièrement rétabli.

OBSEQUES DE M. CASIMIR PÉRIER.

Dès 4 heures du matin, le corps de M. le président du conseil a été déposé dans la salle des ordonnances au ministère de l'intérieur.

Une foule considérable était déjà rassemblée de grand matin dans la rue de Grenelle, devant le n° 103; toutes les classes de la société étaient confondues, on entrait par cette porte pour jeter de l'eau bénite sur le corps de l'illustre défunt, et on ressortait par la porte de l'hôtel du ministre.

Depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures, on a vu cette foule se succéder sans interruption, pour rendre ce dernier hommage à la mémoire de Casimir Périer.

A 9 heures du matin, le tambour s'est fait entendre dans tous les quartiers de la capitale; outre les gardes nationales, convoqués pour assister à la cérémonie funèbre, un nombre immense de gardes nationaux s'est rendu individuellement aux divers endroits de réunion des différentes légions de la garde nationale parisienne.

Un nombre non moins considérable de gardes nationaux de la banlieue s'était également rendu individuellement à Paris.

Dès 9 heures, les environs de l'église St-Thomas d'Aquin étaient encombrés de monde.

L'extérieur de l'église était décoré d'une simple tenture sans ornemens ni emblèmes.

L'intérieur était entièrement tendu de noir jusqu'à la voûte. Au milieu de la nef s'élevait un catafalque surmonté d'un double dais parsemé de lames d'argent, de chaque côté du catafalque s'élevait un faisceau de drapeaux tricolores. Quatre candélabres et une multitude de cierges disposés sur les gradins brûlaient dans l'église.

Dans la rue du Bac et dans la plupart de celles qui l'avoisinent, presque toutes les boutiques étaient fermées.

Tous les ambassadeurs s'étaient rendus au ministère de l'intérieur. Au moment de partir avec le convoi, M. l'ambassadeur de Russie s'est trouvé subitement indisposé et a été forcé de se rendre à son hôtel dans un cabriolet de place n'ayant pu parvenir à retrouver son équipage.

A 11 heures 35 minutes, le cortège s'est mis en marche pour l'église; un détachement de garde municipale commandé par un capitaine ouvrait la marche; venaient ensuite des détachemens de toutes les légions de la banlieue, des détachemens des six premières légions de la garde nationale parisienne, deux bataillons de ligne; le char funèbre très-simplement orné et précédé d'une musique militaire, était suivi des six dernières légions de la garde nationale parisienne, d'un bataillon de la ligne et de détachemens du 6^e, du 2^e dragons et des carabiniers. Le cortège était fermé par un détachement de garde municipale.

La messe des morts a été célébrée par M. le curé de St-Thomas d'Aquin.

Les coins du poêle étaient tenus par M. le ministre de la guerre, M. le garde des sceaux, M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, M. Béranger, vice-président de la chambre des députés.

A 1 heure et 12 le cortège est parti de l'église, se dirigeant vers le cimetière de l'Est, par les quais, le pont de la Concorde, la place de la Révolution et les boulevards.

Sur tous les points, une foule immense et silencieuse témoignait assez de l'intérêt qu'inspirait Casimir Périer et des regrets qui le suivent dans la tombe.

Parmi les personnes qui suivent à pied le char funèbre, nous remarquons M. le maréchal Lobau en grand uniforme, confondu au milieu des gardes nationaux.

On remarque également un nombre considérable de jeunes gens vêtus de noir qui se tiennent par le bras, et dont plusieurs portent des couronnes qui seront déposées sur la tombe de Casimir Périer.

Parmi les personnes que nous pouvons reconnaître au milieu de la foule, nous ne pouvons guère citer, tant cette foule est grande, que M. Viennet, M. Dupin aîné, le général Bugeaud et M. de Rambuteau, membres de la chambre des députés.

A quatre heures et demie le cortège arrive près du Père-Lachaise; l'heure avancée ne nous permet pas de le suivre dans le cimetière, et de recueillir les discours qui seront prononcés.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 21 mai. — Un courrier anglais est arrivé hier après midi de Londres en cette ville avec des dépêches pour sir Adair et a de suite continué sa route pour Francfort.

M. Fox, secrétaire de l'ambassade anglaise, part aujourd'hui pour Londres.

— Le général Niellon est arrivé avant-hier matin à Bruxelles avec des dépêches de M. Le Hon pour le roi et pour M. de Meulenaere; il a été reçu à deux heures en audience particulière par S. M. Il partira ce soir à 7 heures pour Gand.

— L'*Emancipation* annonce aujourd'hui que le départ du roi est fixé au 25 de ce mois.

Nous pensons que le mariage du roi ne peut avoir lieu qu'à Bruxelles, et que le voyage dont on parle n'a pour but qu'une simple entrevue. (*Mémor. belge.*)

— Un arrêté royal, du 16 mai, nomme le sieur de Meunheuser (Xavier Joseph) lieutenant colonel de la légion de la garde civique du canton de Virton (province de Luxembourg), en remplacement du sieur Darlon, démissionnaire.

LIÈGE, LE 22 MAI.

On écrit d'Anvers, le 21 mai :

« Cette nuit, vers deux à trois heures du matin, on a entendu du côté de Melk-huysken une fusillade que l'on croit avoir été dirigée contre un bateau pêcheur qui venait avec la marée. »

« Il est entré hier 23 bâtimens de commerce dans notre port: la plupart viennent du nord. »

— M. Cuypers, membre des états-généraux à La Haye et bourgmestre de Berg-op-Zoom, vient d'être arrêté avec ses deux demoiselles par ordre du gouvernement hollandais. On assure que l'attachement de M. Cuypers à la religion catholique l'avait rendu suspect à l'autorité.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Nous sommes invités de la part de la régence à démentir formellement la nouvelle répandue par quelques journaux qu'un cas de choléra épidémique ou sporadique se serait manifesté en cette ville, et à donner l'assurance que cette maladie n'existe pas à Gand. »

— Le duc de Wellington, dit le *True Sun*, a fait faire des jalousies en fer forgé, à l'épreuve de la balle, pour ses fenêtres. Elles ont été exécutées devant lui, et S. G. a passé une demi-heure à tirer contre elles pour s'assurer si, effectivement, elles résisteraient à une balle. Il les a déclarées impénétrables.

— Les membres du parquet de Gand ont procédé jeudi dernier à des visites domiciliaires chez les rédacteurs connus du *Messenger de Gand*, MM. Froment, Michel de Brialmont et Lebrocq.

D'autres visites se sont également faites chez MM. Meldepenningen, avocat, Manilius, ex-commissaire de district de St-Nicolas, et Couvreur van Maldeghem, fabricant.

Le *Messenger* annonce que ces visites avaient pour but de découvrir l'auteur ou les manuscrits de quatre articles insérés dans sa feuille, et pour lesquels on a intenté un procès à son éditeur, M. van Loocke, qui s'en est déclaré responsable.

— Le *Journal du Commerce d'Anvers* annonce que des perquisitions de la part du parquet ont eu lieu à son bureau pour s'emparer de la personne du rédacteur de cette feuille qu'on n'y a pas trouvée.

— On écrit de Namur ce qui suit :

« La session de la cour d'assises de notre province a été ouverte lundi. Elle paraît ne devoir

pas durer longtemps. Les individus qui ont fait partie de la bande de Tornaco ne seront pas jugés ce trimestre, non plus que le jeune homme prévenu d'avoir assassiné le sieur Martin de Belgrade.

— Il y a quelques temps, un garde civique d'Anvers, Jean-François Jacobs, accusé devant le conseil de guerre de Liège, du vol d'une paire de souliers, commis dans la chambrée, avait été condamné à deux années de brouette et à la déchéance de l'état militaire. Le prévenu, averti par M. l'auditeur, qu'il n'avait, d'après la loi, que trois jours pour appeler, demanda vainement la prononciation préalable du jugement en public; elle fut refusée par le motif qu'il devait auparavant recevoir l'approbation de la haute-cour. C'est alors que M^e Muller, défenseur de Jacobs, déclara regarder comme monstrueuse une innovation qui forçait l'accusé à accepter ou à répudier un jugement sans existence, puisqu'il n'avait pas été prononcé publiquement. Le devoir de la défense, dit-il, n'est pas d'interjeter appel, mais de rédiger une protestation motivée. Sur cet acte la haute cour vient de prendre une décision qui, confirmant le jugement du conseil de guerre au foud, ordonne qu'il soit prononcé en audience publique, et que trois jours soient ensuite accordés à Jacobs pour se pourvoir en appel. En même temps, la protestation de l'avocat est envisagée comme irrégulière et dénuée de tout effet.

— Les feuilles bavaroises s'occupent beaucoup de l'expression *gouvernement de fait* employée dans le numéro 45 de la *Gazette d'état de Bavière*, pour désigner le gouvernement de Louis Philippe. Il paraît que cette expression a fait une impression fâcheuse à l'hôtel de la légation française. On dit qu'il a été demandé une rétractation qu'on attend encore.

— Le jeune poète Raynal, dont les premiers essais ont été encouragés par notre Béranger, et qui était détenu à Ste. Pélagie, a adressé au roi Louis-Philippe une supplique en vers pour être mis en liberté, sa prière a été exaucée, il est sorti de Ste. Pélagie il y a 4 jours.

— Un ukase de Nicolas contient les règles à observer envers les Polonais qui désirent émigrer et s'établir en Russie, pour y établir des fabriques de draps. Il leur est accordé dix années d'exemption de toutes contributions; ils doivent se faire inscrire dans les corps de métiers.

SITUATION MATÉRIELLE.

Tandis que nos orangistes et nos pessimistes vont criant partout que le commerce belge est mort, que l'activité, sans exemple, règne dans nos ports. Nous avons rapporté naguère d'après le *Journal d'Anvers*, le nombre extraordinaire des arrivages au port de cette ville, et le tableau du prodigieux mouvement qui y règne. Aujourd'hui nous donnons le tableau des arrivages d'Ostende, leur tonnage et la comparaison avec les années antérieures depuis 1820. On jugera par là des progrès du commerce de ce port, qui se trouve aujourd'hui dans un état de prospérité, auquel il n'avait point atteint depuis la guerre d'Amérique.

Année.	Nombre de navires entrés.	Tonnage.
1820	366	38,317
1821	259	26,048
1822	283	26,441
1823	310	33,493
1824	393	36,640
1825	436	40,333
1826	482	48,501
1827	501	49,718
1828	574	51,676
1829	539	50,644
1830	439	53,267
1831	679	85,908
Quatre premiers mois de 1832	252	29,742

Ainsi, l'on peut dire que les arrivages d'Ostende sont aujourd'hui d'un tiers plus nombreux, et, d'après leur tonnage, de deux tiers plus considérables que ceux des années les plus favorables avant la révolution. Les derniers quatre mois ont amené autant de navires (à 7 près) que toute l'année 1821; leur tonnage l'emporte même sur celui des arrivages de l'année 1821 tout entière. (*Mémorial*.)

DU MINISTÈRE.

Il est des hommes qui appellent de tous leurs vœux le renouvellement intégral du cabinet actuel. Après les dernières discussions qui ont eu lieu à la chambre des représentans et le vote unanime qui a accueilli l'adresse au roi, nous avons quelque peine, nous l'avouons, à comprendre les motifs qui inspirent de semblables vœux.

Aux yeux de tous les patriotes sincères et éclairés, M. de Meulenaere passe pour un homme de sens et de talent. Le seul reproche qu'on lui adresse, c'est de ne pas avoir déployé assez d'énergie dans le cours des négociations achevées. Mais enlacés forcément comme nous l'étions, dans les filets de la diplomatie, lui a-t-il été possible de nous en dégager par un coup d'éclat? Pouvait-il rompre les négociations qui sous les auspices même des chambres, avaient été entamées par le gouvernement et continuées par lui sur les bases du traité des vingt quatre articles dont la conclusion définitive constituait l'objet principal de sa mission? On ne le prétendra pas, et il serait d'autant plus déraisonnable de faire un grief à M. le ministre de l'extérieur de sa foi dans une solution prochaine et pacifique, que nul ne devait prévoir les réserves dont la Prusse, l'Autriche et la Russie ont fait suivre leurs ratifications respectives. Aujourd'hui d'ailleurs, M. de Meulenaere est convenu lui-même de la nécessité de recourir à des moyens énergiques à l'effet de provoquer l'exécution des 24 articles.

Le premier, il a fait connaître aux chambres que l'intention du gouvernement est de ne plus entrer dans des négociations ultérieures avec la conférence avant que notre territoire n'ait été entièrement évacué. Et qu'on le remarque bien: c'est aussi là le sens et le but de l'adresse. Sur la ligne de la politique extérieure, le gouvernement et les chambres marchent donc de front sous l'empire d'une opinion commune. Quel besoin dès-lors la Belgique éprouverait-elle de voir passer le portefeuille des affaires étrangères en d'autres mains? Que M. de Meulenaere tienne parole, et nul ne pourra raisonnablement demander son remplacement. Loin de là: on rendra hommage à sa loyauté et grâce à son énergie.

M. Cogen satisfait aux principales conditions requises pour gérer le département des finances; sa probité et son esprit d'économie l'ont placé haut dans l'estime publique et jamais on ne verra sous son administration surgir et se développer un ignoble gaspillage.

La trop grande facilité de son caractère, son obligeance extrême, peuvent lui faire commettre des fautes, mais le contrôle de la presse et des chambres est là pour réprimer ces velléités de faiblesse. M. Cogen est ami de son pays et partisan sincère de son indépendance. Son vœu le plus cher est de la voir se consolider promptement et ce vœu il l'a exprimé souvent avec force, au sein du conseil où sa voix, dit-on, n'a pas été sans influence sur les dernières déterminations du gouvernement.

M. Raikem, par l'intégrité de son caractère, par ses connaissances étendues en législation et en jurisprudence, convient au poste de ministre de la justice. On lui souhaiterait plus de fermeté, mais le ministère de la justice est un ministère essentiellement pacifique. Un homme à décisions brusques et tranchées n'y serait pas à sa place. De la violence à l'iniquité il n'y a qu'un pas. Loin de nous la pensée de frapper d'une réprobation injurieuse l'arrivé à la tête de ce département de l'honorable magistrat dont le nom a figuré, il y trois jours, sur la liste des candidats au nouveau ministère dont quelques journaux avaient publié la prétendue composition. Tout ce que nous voulons dire c'est qu'à nos yeux il n'y a pas urgence à remplacer M. Raikem.

M. de Mérode, puissamment appuyé et secondé dans ses vœux patriotiques par M. le général Evain, continue avec succès l'administration de M. de Brouckère, de l'activité duquel il semble avoir hérité. Aussi la Belgique n'a-t-elle point de reproche à lui adresser. Le dernier discours qu'il a prononcé a soulevé contre lui, nous le savons, un assez grand nombre de nos députés. Ce discours était peut être un acte d'imprudenc. Mais aussi pourquoi le ministre a-t-il été poussé à bout, et lui a-t-on arraché (c'est le mot) des paroles acerbes, poignan-

tes, mais profondément vraies: ce sont en effet les hommes à énergie, qui, dans ces derniers temps, ont presque toujours paralysé l'action vigoureuse du gouvernement, par leur opposition déplacée, et il n'y a pas grand mal à ce qu'on ait exposé, dans tout leur jour, les conséquences qui sont résultées du rejet de différentes propositions de lois dont l'urgence était incontestable. La leçon a été dure; espérons qu'on en profitera.

M. Detheux est le seul ministre qui nous paraît en butte aux reproches les moins injustes. Son talent administratif et oratoire est extrêmement faible et toute l'activité bureaucratique qu'il déploie ne saurait suffire pour en faire un bon ministre.

M. De Theux est un homme probe, loyal, qui ne manque pas de lumières, mais la tâche qu'il s'est imposée est évidemment au dessus de ses forces. La retraite de M. De Theux serait accompagnée peut-être des regrets des catholiques. Mais que les catholiques songent que leurs intérêts (si tant est qu'il y ait des intérêts exclusivement catholiques) seraient défendus au sein du conseil des ministres par MM. Raikem et de Mérode; ils ne pourraient donc pas se plaindre de l'absence de toute protection spéciale.

Il nous semble donc que si un ministre doit se retirer, c'est à M. de Theux qu'il appartient de le faire, mais nous croyons aussi que le besoin d'un renouvellement intégral ne s'est pas fait sentir jusqu'ici. La guerre générale qu'on redoutait s'éloigne de nouveau et pour toujours peut-être. Lord Wellington est tombé, avec toute la faction tory, sous les sifflets de la Grande-Bretagne. La cause de la réforme est irrévocablement gagnée. La politique du cabinet des Tuileries survit au grand homme qui lui a donné son nom. Un ministère de gauche est impossible en France. On n'a plus à craindre que le gouvernement anglais fasse alliance avec les despotes du Nord pour étouffer la révolution de juillet. Or, il faut que notre politique se règle à plusieurs égards sur celle de la France et de l'Angleterre, et que notre attitude, tout en restant ferme et énergique, ne revête pas un caractère hostile à ces deux puissances.

Et si la collision des intérêts des Belges et des Hollandais amène une explosion entre les deux peuples, qu'on ne puisse pas nous accuser de l'avoir trop légèrement provoquée. Notre cause en sera plus sainte et notre triomphe mieux assuré.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de Bréda, 15 mai:

« Il est passé ici hier avec la plus grande célérité, un courrier de cabinet anglais, allant de La Haye à Bruxelles. Est aussi passé le secrétaire de l'ambassade anglaise à Bruxelles, se rendant à La Haye »

— On écrit de Gilze, 15 mai:

« Il est arrivé hier à Hoogstraten un bataillon de sept ou huit cents hommes de troupes belges.

Du 16. — Les trois gardes communales, qui ont été arrêtés, il y a quelques jours hors de nos frontières par les militaires belges, ne se trouvaient pas en promenade, comme nous l'avons annoncé par erreur, mais ils avaient eu l'imprudenc de se rendre au village de Meersel, territoire d'Anvers, situé tout vis-à-vis de nos frontières, pour y boire très-paisiblement une cruche de bière de Meersel, où les Belges les ont enlevés.

— On écrit de Bois-de-Duc, le 15 mai:

« S. A. R. le prince feld-maréchal est arrivé ici, hier au soir sur le bateau à vapeur. Le prince Adalbert de Prusse est attendu sous peu, mais le bruit que S. M. se rendrait sous peu à l'armée est regardé jusqu'à présent comme dénué de fondement. Quant à l'armée on n'en a rien appris d'intéressant. »

— On mande de Dordrecht, le 16 mai:

« Il est passé par ici, hier vers midi, le lieutenant-général duc de Saxe-Weimar, se rendant de la résidence à l'armée.

« Ce matin, à quatre heures, S. A. R. le prince des Pays-Bas et cot après-midi S. A. R. le prince Adalbert de Prusse, ont passé par cette ville, se rendant tous deux de La Haye au quartier-général de l'armée. (*Hardesblad*.)

La députation des états vu la dépêche de M. le ministre de l'intérieur du 4 courant, 4^e division, n° 1637 et 3386, relative à la proposition qui lui a été faite de rendre applicable aux routes de l'Emblève et de Battice à Maestricht, les lois et réglemens sur la police du roulage et de la grande voirie, arrête :

Les routes de l'Emblève et de Battice à Maestricht sont ouvertes dès-à-présent à la circulation, en conséquence toutes les lois et les réglemens en vigueur, tant sur la police du roulage, que sur la police de la grande voirie, seront rendus immédiatement exécutoires sur lesdites routes à partir de la publication du présent, toute personne qui ne s'y conformera point, se rendra passible des amendes et peines prononcées par les lois et réglemens.

Le présent arrêté sera inséré au mémorial administratif, et dans les journaux de cette province pour la connaissance du public. Il sera préalablement soumis à la sanction de sa majesté.

Liège, le 11 avril 1832.

Présens : MM. Boussemart, remplaçant le gouverneur, De-leeuw, baron de Lamberts, Bellefroid, Waltéry, de Collard Trouillet et F. N. J. Warzée, greffier des états, qui ont signé à la minute.

Léopold, roi des Belges, à tous présens et à venir, salut ! Vu l'arrêté de la députation des états de la province de Liège, du 11 avril 1832, qui rend exécutoires sur les routes de l'Emblève et de Battice à Maestricht, les lois et réglemens sur la police du roulage et de la grande voirie, sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'arrêté de la députation des états de la province de Liège du 11 avril 1832, qui rend exécutoires sur les routes de l'Emblève et de Battice à Maestricht, les lois et réglemens sur la police du roulage et de la grande voirie, est approuvé.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 7 mai 1832.

(Signé) LÉOPOLD.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Adjudication de la fourniture de mille Mousquetons, autant de Sabres, Ceintures avec Cartouchères pour les employés de la Douane.

Les personnes qui désirent entreprendre ladite fourniture, doivent faire parvenir leurs soumissions au ministère des finances, en la forme déterminée au cahier des charges, avant le 28 mai 1832, jour où l'adjudication aura lieu.

Le cahier des charges et le modèle sont déposés audit ministère.

Un exemplaire du cahier des charges est également déposé à la direction des contributions directes, douanes et accises à Liège.

Bruxelles, le 11 mai 1832.

Le ministre des finances, Signé, J. A. Coghén.

Pour copie conforme,

L'administrateur des contributions, Signé, Aug. Duvivier.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 21 mai.

Nais-ances : 6 garçons, 2 filles.

Décès, 1 fille, 4 femmes; savoir : Béatrix Charlier, âgée de 86 ans, faubourg Sainte-Marguerite, veuve en 2^e nocés de Jean Jamart. — Marie Arkens, âgée de 78 ans, négociante, rue Pont-d'Ile, épouse d'Arnold Joassin. — Marie Anne Hamalde, âgée de 56 ans, rue de la Magdeleine, veuve de Louis Joseph Valentin Cornesse. — Catherine Goblet, âgée de 19 ans, rue Chaffour.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.



Alexis ERHARD, donne des LEÇONS d'équitation et dresse des chevaux pour la selle et le voiture, en son manège faubourg Vivignis n° 418.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche, 27 mai, harmonie.

Le même jour, à 5 heures du soir, au local de la société, assemblée générale pour le ballottage de plusieurs candidats.

Jeu de 31 mai, harmonie et bal.

Les cartes de dames seront délivrées à MM. les associés, sur la représentation de leur carte personnelle, chez M. Hutoy, rue du Stalon, les 28, 29 et 30 de mois.

Pour celles d'étrangers, on est prié de s'adresser à MM. les commissaires d'ordre.

Le jeudi 31 mai, MM. les associés devront présenter leur carte personnelle à l'entrée.

MM. les officiers de la garnison sont informés qu'il vient d'être déposé à la société militaire une liste, sur laquelle ils peuvent s'inscrire comme membres honoraires de la société d'harmonie pour le temps de la durée de leur séjour en ville.

Liège, le 2. mai 1832.

Par la commission, J. J. COLLETTE, secrétaire, 726

Mlles BERNIER, lingères, tailleurs pour femmes et brodeuses, rue de la Casquette, n° 718, derrière la Comédie, se recommandent par leur exactitude, la modicité du prix et la fini de leurs ouvrages, elles espèrent mériter la confiance des personnes qui voudront bien leur en accorder.

On demande pour travailler à la fonderie de canons des ouvriers pontonniers, scieurs de long, charrons, forgerons, tourneurs et limeurs. On donne avis en même temps aux jeunes BATELIERS qui voudraient s'engager dans la compagnie des pontonniers qu'ils peuvent s'adresser à ladite fonderie.

(281) 8000 francs à PLACER à intérêt, en achat de bonnes rentes ou d'immeubles. S'adresser à M. JENICOT, avocat, rue des Soeurs-Grises, à Liège.

() La V^e CHARLES née DENEUMOLIN, place Saint-Denis, n° 743, à reçu FROMAGES d'Hollaude et de Gruyère première qualité

VENTE DE BOIS BLANC.

Mardi 29 mai 1832, à midi précis, le notaire FRAIKIN VENDRA de la part de M. le comte de Liedekerke de Pailhe, une grande quantité de beaux bois blancs croissant sur ses propriétés au château de Fontaine, commune de Horion-Hozémont.

Il s'en trouve d'une hauteur et grandeur extraordinaire. A crédit. 770

Jeu de 24 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont, aux conditions que l'on peut y voir :

1^o Une MAISON avec cour et four; sise à Ans, en lieu dit Haut-Tige, n° 325

2^o Une autre avec cour, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, pouvant servir à trois demeures différentes, sise à St-Nicolas en Glain, n° 63.

3^o Et une au même endroit, n° 64.

MAISON à VENDRE ou à LOUER de suite avec jardin, pompe, four, citerne, rue St-Séverin. S'adresser à H. MAGIS-Mont St-Martin, n° 612, où il y a un QUARTIER indépendant à LOUER, composé de 7 pièces, cave, grenier. 568

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX LIBRES DE CHARGES

Lundi 28 mai 1832, à deux heures précises de relevée, il sera procédé, par le ministère du notaire STASSE, en son étude, à ALLEUR, maison des demoiselles Detienne, près la Basculle d'Ans, à la vente aux enchères publiques et en détail des PIÈCES DE TERRE suivantes :

1^o Une de deux bonniers métriques 63 perches 19 aunes, située au lieu dit à Liveleux.

2^o Une de 74 perches 11 aunes, au lieu dit à Postice.

3^o Une de 69 perches 75 aunes, au lieu dit Laphay.

4^o Une de 8 perches 71 aunes, au lieu dit au Bordon.

5^o Une d'un bonnier 91 perches 80 aunes, au lieu dit à Nolisse.

6^o Une de 76 perches 29 aunes, au lieu dit Fond de Malaxhe.

7^o Une de 87 perches 18 aunes, au même lieu.

8^o Une de 64 perches 95 aunes, au même lieu.

9^o Une d'un bonnier 22 perches 6 aunes, au même lieu.

10^o Une d'un bonnier 61 perches 29 aunes, au même endroit.

11^o Une d'un bonnier 52 perches 58 aunes, au lieu dit à la Voie du Moulin.

12^o Une de 87 perches 40 aunes, au même endroit.

13^o Une de 68 perches 44 aunes, au lieu dit au Roua des Marais.

14^o Une de 39 perches 88 aunes, au lieu dit sur le Tige de Malaxhe.

Toutes ces pièces de terre sont situées sur la commune de Xhendremael, canton de Glons, et sont tenues en location par Pierre Mathias Paque et Gilles Lombart, dudit Xhendremael.

15^o Une de 39 perches 23 aunes, située à Waroux, commune d'Alleur, au lieu dit Haye Kinkin, exploitée par Lambert Pollain de Xhendremael.

16^o Une de 65 perches 39 aunes, au lieu dit Bouhon de Houille.

17^o Une de 56 perches 67 aunes, au lieu dit à la Haute Waide.

18^o Et une d'un bonnier 25 aunes, au lieu dit aux Saules.

Ces trois dernières pièces sont situées sur la communes d'Alleur, et sont exploitées par Jean Joseph Pirnay du dit lieu.

Le même notaire STASSE VENDRA de plus aux enchères et en détail, en la demeure du sieur Louis DECKERS, cabaretier à Fexhe-Slins, le mardi 29 mai courant, à deux heures de relevée, les PIÈCES DE TERRE dont la désignation suit :

1^o Une de 4 bonniers 92 perches 61 aunes, située au lieu dit Manon, commune de Fexhe-Slins, exploitée par Pierre Frère, cultivateur à Lièrs.

2^o Une de deux bonniers 83 perches 16 aunes, au lieu dit Chalva.

3^o Une de 65 perches 39 aunes, au même lieu.

4^o Une de 17 perches 43 aunes, au même lieu.

5^o Une de 26 perches 15 aunes, au même endroit.

Ces quatre dernières pièces sont situées sur la commune de Milmorte, et sont exploitées par Louis Watrin du dit lieu.

6^o Et une de 87 perches 18 aunes, située au lieu dit de la Croix Rouge, commune de Fexhe-Slins, exploitée par Henri Lepot et Jacques Hardy, de Houtain St-Siméon.

S'adresser pour obtenir des renseignements plus amples, à M^e JAMOILLE, notaire à Faimé, commune de Celles, canton de Wareme, ou audit notaire STASSE chez lequel on peut se procurer des exemplaires de l'affiche qui sera placardée dans les lieux de la situation des objets à vendre et ceux circonvoisins et contenant la désignation des susdites pièces de terre par tenants et aboutissants. 642

VENTE DE DEUX PIÈCES DE TERRE A OTHÉE.

Mercredi 30 mai 1832, à deux heures de relevée, en la demeure de M. Michel LECHARLIER, ancien maître-adjoint à Othée, il sera procédé par le ministère du notaire STASSE, résidant à Alleur, à la VENTE aux enchères en 2 lots des 2 pièces de terre suivantes :

1^{er} Lot. Une pièce de 87 perches 18 aunes, située entre Othée et Xhendremael, commune d'Othée, au lieu dit Baye, tenant du levant à Henri Drisket, du midi à Jeanne et Catherine Malaise, du couchant à Jean Eustache Fréson, Gerard et Englebert Springuel et Jean Gerard Jorissen, et du nord à Michel Joseph Lecharlier.

Cette pièce est exploitée par Englebert Springuel, par bail qui expirera le 1^{er} mars 1833.

2^e Lot. Une autre pièce contenant 26 perches 15 aunes, au lieu dit au dessus de Baye, commune d'Othée, tenant du levant aux pauvres d'Othée, du midi à M. Robert, du couchant à Pierre Bastin et du nord à Pierre Leburton.

Cette pièce est exploitée par les représentants de Marie Fastré veuve de Jean Jadin, par bail qui expirera aussi le 1^{er} mars 1833.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 760

MAISON à VENDRE ou à LOUER, avec écurie et remise convenant pour un pensionnat ou établissement quelconque, rue Soeurs de Hasques, n° 162. 762

() Henri Lemaire, Marguerite Lemaire, épouse Nossent et Marie Barbe Lemaire, épouse Dantaine, protestent contre la mise en VENTE des MAISONS, situées à Ans et St-Nicolas, annoncée pour le 24 mai 1832, en l'étude du notaire PAQUE, parce qu'elle a lieu sans leur participation et en mépris d'une convention faite le 16 avril dernier devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège dûment enregistrée.

APPARTEMENT garni à LOUER. S'q adresser rue de l'Université, n° 728. 768

QUARTIER indépendant de quatre pièces, cave et grenier, à LOUER, place de l'Université, n° 268. Au même n° un APPRENTI loger peut se présenter.

VENTE DE MEUBLES.

Jeu de 24 mai 1832, aux 9 heures du matin, M. Joseph Dion fera VENDRE, rue Haut-Vinave, à Grivegnée, par le ministère de M^e LAMBINON, notaire à Liège, un beau mobilier, consistant en chaises, tables, hautes et basses garde-robes, bois de lit, horloge, lits, matelats, batterie de cuisine, linges, une quantité de fagots, blutoirs, et tous autres ustensils de boulangerie, deux porcs gras, et autres objets dont le détail serait trop long.

Le tout argent comptant. 767

A VENDRE un bon BILLARD, avec ses accessoires, rue Pierreuse, n° 318. 767

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 14 mai. — Métalliques, 88 0/0. Actions de la banque 1145 0/0.

Bourse de Paris du 19 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 15 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 82 fr. 10 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 1/2. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 83 1/2. — Emprunt Belge 76 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 19 mai. — Dette active, 43 1/4 0/0. — Idem différée 00/00. — Bill. de ch. 167 1/2 0/0. — Syndicat d'amortissement 73 1/4 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 86 3/8 0/0. — Rus. Hope et C^o, 93 0/0 0/0 0/0. — Dito ins. gr. it. 00 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 3/4 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 84 7/8 0/0. — A Rot. 1^{er} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconnet 5, 74 0/0 0/0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 49 1/2 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 50 1/8 0/0.

Bourse d'Anvers du 21 mai. — Changes. — Amsterdam c. j. 4 1/4 av. P. — Paris c. j. 1/8 B. A. — Londres c. j. 40/10 1/2 à 40/11 et A.

	a courts jours.	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	1 1/8 av.		
Londres.	12 27 1/2	A 12 22 1/2	
Paris.	47 5/16	P 47 1/16	
Frankfort.	35 7/8	A 35 1/16	A 35 1/2
Hambourg.	35 3/8	P 35 1/8	35

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	98 A
	Empr. de 10 mill.,	95 à 95 1/2.
	Empr. de 24 mill.,	76 1/2.
	Dette active,	94 0/0 P.
	Oblig. de Entr.	00 0 00.
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spertsels, à Liège.